

95810

N° 10/2008

ARRETE PERMANENT REGLEMENTANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT TOUS LES JEUDIS (DE 13 H A 20 H) *PLACE DU SOLEIL LEVANT*

Le Maire de GRISY-LES-PLATRES,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2213-1,

VU le Code de la Route ,

VU l'instruction Ministérielle du 22 octobre 1963 sur la signalisation routière modifiée par arrêté du 24 novembre 1967, du 17 octobre 1968, du 23 juillet 1970, du 27 mars 1971, du 20 mai 1971, du 27 mars 1973, du 30 octobre 1973, des 10, 15, 25 et 26 juillet 1974, des 6 et 7 juin 1977, du 22 décembre 1978, du 13 juin 1979, par circulaire n° 68.103 du 30 octobre 1968, 72.210 du 5 décembre 1973, 79.48 du 25 mai 1979, par arrêté in interministériel du 22 septembre 1981, par arrêté interministériel du 19 janvier 1982,

CONSIDERANT l'organisation **d'un marché hebdomadaire** sur la Place du Soleil Levant,

CONSIDERANT la nécessité de réglementer la circulation et le stationnement des véhicules pour faciliter l'organisation et assurer la sécurité des exposants et des visiteurs,

A R R E T E

Article 1 : La circulation et le stationnement sont interdits :

**sur la moitié de la place du Soleil Levant
dans le sens de la longueur
le jeudi de 13 h 00 à 20 h 00**

Article 2 : La signalisation sera mise en place par le service municipal,

Article 3 : Les infractions au présent arrêté seront sanctionnées conformément aux lois et règlements en vigueur,

Article 4 : Monsieur le Commandant de la Brigade Territoriale de MARINES de la Gendarmerie Nationale ,
Madame le Secrétaire Général de la commune de GRISY-LES-PLATRES,
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté est transmise à :
Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de PONTOISE,
Monsieur le Commandant de la Brigade Territoriale de MARINES de la Gendarmerie Nationale ,

Monsieur le Chef de la Subdivision de Marines de la Direction Départementale de
l'Équipement du Val d'Oise,
Monsieur le Commandant du Centre de Secours de Marines.

FAIT A GRISY-LES-PLATRES, le 29 septembre 2008

Le Maire
C. SORET